



L'AFD ET **la justice**

© Cour suprême populaire du Laos



20 projets
financés depuis 2016

255,2 M€
engagés en 5 ans

près de **2 500**
professionnels
du droit formés d'ici à 2023

Depuis qu'elle a intégré le secteur de la justice en 2016, l'AFD porte l'objectif de favoriser pour tous l'accès à la justice et aux droits, tout en développant un environnement juridique sécurisé pour les biens et les personnes. Les projets mis en œuvre prennent ainsi en compte l'ensemble de la sphère juridique et sont établis en collaboration étroite avec les pays partenaires.

#MondeEnCommun



RENFORCER l'État de droit

1

Appuyer les institutions dans la conduite des réformes de politiques publiques de la justice

Assurer l'accès pour tous à un tribunal qui rend la justice implique l'existence d'institutions en mesure d'élaborer les textes juridiques et d'assurer leur application à travers des acteurs formés pour les défendre et les faire respecter. Pour cela, l'AFD accompagne la professionnalisation et la spécialisation des personnels judiciaires et des professionnels du droit tout en renforçant les capacités des administrations centrales et décentralisées des ministères de la justice.

Cela comprend notamment :

- La formation initiale et continue des professionnels du droit - notamment au regard de l'évolution et de la spécialisation du droit ;
- La construction ou rénovation d'infrastructures (tribunaux, écoles de magistrature etc.) et l'accompagnement dans la définition d'outils adéquats ;
- Le partage d'une expertise juridique française internationalement reconnue ;
- La modernisation du droit (outils et méthodes de travail, e-justice).

2

Informier et sensibiliser les citoyens aux droits

Par méconnaissance, manque de confiance dans les institutions et / ou difficulté d'accès aux infrastructures, nombre de personnes ne font ou ne peuvent faire valoir leurs droits.

L'AFD contribue à la mise en place de campagnes de sensibilisation et d'outils d'information, notamment numériques (plateformes, sites internet etc.), particulièrement à destination des personnes dites "vulnérables" : les femmes, les enfants, les personnes détenues.

Elle soutient également différents types de structures de proximité (cliniques juridiques, maisons de justice et du droit etc.) qui permettent d'informer et d'orienter les personnes sur leurs droits et aux modes d'accès à la justice. L'appui à certaines infrastructures spécifiques (protection des mineurs, des femmes etc.) permet par ailleurs d'améliorer les prises en charge particulières et l'individualisation des peines (favorisation des peines alternatives, suivi des cas...).

3

Accompagner la mise en œuvre des politiques pénales et pénitentiaires

Dans le respect des droits humains et des réglementations internationales, l'AFD aide les autorités nationales à développer des programmes visant à améliorer les conditions de vie des personnes détenues et favoriser leur réinsertion sociale. Au-delà des infrastructures mêmes (conditions d'hygiène et sanitaires notamment), le maintien du lien avec l'extérieur, la formation professionnelle et les activités génératrices de revenus sont autant de gages de réussite d'une réinsertion sociale après la détention.

En parallèle, l'AFD appuie la formation du personnel pénitentiaire afin de garantir une prise en charge sécurisée et digne des personnes détenues. Ces activités sont menées dans le cadre de la définition de politiques pénitentiaires qui visent à se conformer aux standards internationaux en matière de droits humains.

4

Une approche durable et transversale

Le domaine de la justice présente la particularité d'être un secteur régalien qui se décline différemment selon les traditions juridiques des pays dont les réformes dans les différents domaines, s'inscrivent dans un temps parfois long devant être pris en compte pour mesurer l'impact de ces réformes.

L'AFD agit par ailleurs avec une approche "plurielle", impliquant l'ensemble des domaines du droit, des acteurs et des institutions en restant attentive aux évolutions sociétales. Elle propose notamment un nouveau type d'accompagnement pour un droit de l'environnement renforcé et un accès de tous à la justice en matière environnementale et climatique.

Cette approche se combine avec un ancrage territorial à géométrie variable en fonction de l'organisation administrative du pays. Considérer ces dimensions territoriales permet de moduler l'exécution des projets ciblés ou d'envergure plus large, au plus proche des besoins spécifiques ou sous un champ plus large du secteur en assurant une durabilité des actions menées.